

« Le rythme des hymnes de l'Eglise, dit M. Duval, est de deux genres : 1° le rythme artificiel pratique ; 2° le rythme naturel. Dans le rythme pratique, rythme du véritable vers antique, rythme qui a pour élément la quantité des syllabes, on tient surtout compte de l'accent métrique, de l'*arsis* et de la *thesis* (élévation et abaissement de la voix), sans cependant négliger dans la déclamation l'accent du langage, autrement appelé accent tonique.... Il n'est pas toujours facile au compositeur de plier sa mélodie aux exigences de ce *nec plus ultra*, d'un débit exquis faisant sentir les deux accents à la fois. Voilà pourquoi on permet généralement à l'artiste musicien de négliger l'accent tonique, et de faire observer-seulement l'accent métrique par la bonne disposition des temps forts et des temps faibles de la mesure musicale. Dans l'*O gloriosa* et le *Veni Creator*, que j'offre ici au public, j'ai voulu m'astreindre à faire sentir à la fois les deux accents....

« Il y a ensuite le rythme naturel, usité surtout dans les proses du moyen âge et dans quelques hymnes, telles que *Ave, maris stella*. Ce rythme n'est autre chose que l'ordre dans lequel se suivent les syllabes toniquement *accentuées* et non *accentuées*. Il n'y est tenu compte que de l'accent du langage ; la quantité n'y entre pour rien.... Dans ce rythme, les poètes du moyen âge ont composé des strophes iambiques, drochaïques, dactyliques, à l'imitation des anciens ; seulement ils n'avaient aucun égard à la quantité des syllabes, et l'accent tonique seul servait de base à la versification. Ceci paraît au premier coup-d'œil, rendre la tâche du musicien beaucoup plus facile, puisqu'il n'a qu'à faire tomber l'accent tonique des paroles sur les temps forts de la mesure,.... malheureusement, il arrive quelquefois que le poète n'a pas bien exactement observé la loi constitutive des morceaux de ce genre..... Le temps fort se présente